

INCLUSION SUR LE NIVEAU 6EME

● PREAMBULE

Le collège mène depuis plusieurs années un projet d'inclusion des élèves en difficultés scolaires. L'établissement est pilote pour le TSI (Territoire Scolaire Inclusif). Ce projet s'adresse à tous les élèves du collège (cycle standard, SEGPA et ULIS et unité externalisée du CAES de Charleville Mézieres), plus particulièrement aux élèves de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Pour faciliter ce projet, nous avons intégré les classes de SEGPA dans le bâtiment externat du cycle standard du collège. Les enseignants du collège et de la SEGPA travaillent en étroite collaboration.

● POURQUOI CE PROJET D'INCLUSION

➤ Pour les élèves :

- Aider les élèves en difficultés du collège.
- Construire pour tous les élèves un parcours plus individualisé.
- Elevé le niveau d'apprentissage des élèves de SEGPA
- Améliorer la rigueur de l'élève de SEGPA dans son comportement et ses apprentissages
- La semaine d'immersion mise en place pour les 6^{ème} collège n'aura plus lieu. Cette immersion se fera naturellement tout au long de l'année
- Emulation des élèves de SEGPA ce qui pourrait conduire à une orientation plus importante dans le cycle de droit commun

➤ Pour le collège :

- Diminuer le taux de décrochage, du moins le prévenir pour les élèves en difficulté.
- Poursuivre la dynamique d'équipe entre les PE, PLC, PLP : partager et mutualiser les compétences ; apport de la spécificité des PE pour les PLC, et le PLC spécialiste de sa discipline apporte au PE et aux élèves des savoirs spécifiques
- Des groupes moins chargés pour les PLC qui travailleraient en barrette.
- Favoriser les projets communs entre les élèves du collège et de la SEGPA
- Effet positif par rapport au ressenti des élèves, ils seront moins stigmatisés

➤ Pour les enseignants

- Pour les PE :
 - Avoir une progression commune alignée avec les PLC
 - Les PE pourront profiter d'une expertise disciplinaire
- Pour les PLC :
 - Un échange de pratique de la part des PE sur le traitement de la difficulté scolaire
 - Renforcer l'individualisation par une pratique pédagogique différenciée

• COMMENT

Ce projet est prévu pour 100 élèves de 6^{ème} maximum, répartis sur 4 classes, dont 12 élèves de SEGPA, 4 élèves du CAES de Charleville Mézières et 4 ULIS.

- Les élèves d'ULIS seront répartis sur 2 classes, 6A et 6B (dispositif d'inclusion déjà existant) soit environ 50 élèves
- Les élèves de SEGPA et du CAES seront eux répartis sur les deux autres classes de 6^{ème} soit 6C et 6D, soit environ 45 élèves. Les emplois du temps seront mis en barrette pour les deux classes avec 3 enseignants.

Les élèves, quel que soit leur origine (collège, SEGPA, CAES), pourront bénéficier du dispositif. Ce dispositif sera très souple quant aux changements de groupe pour les élèves. Le dispositif classe, que l'on connaît actuellement, sera mis entre parenthèse pour ces deux classes. En effet, compte tenu de la réussite de chaque élève, sur toutes les disciplines, le groupe classe sera différents d'une matière à une autre ainsi que d'un cours à l'autre. Pour exemple, un élève qui éprouve des difficultés en mathématiques, il pourra se trouver dans le groupe de remédiation alors qu'en lettres il pourra se trouver dans le groupe classe. Ce dispositif sera affiné par chapitres, séquences ou compétences en fonction de ses résultats à un instant « t ». Ces groupes ne seront pas figés et seront réévalués par discipline en fonction des avancées et des besoins. Cette souplesse permettra à chaque élève de pouvoir bénéficier d'une aide particulière.

- Ces 45 élèves seront répartis sur 2 classes avec en parallèle un enseignant spécialisé :
 - 2 classes de collège à 23 composées de la façon suivante :
 - 33 élèves de cycle ordinaire
 - 9 élèves pré orientés en SEGPA.
 - 4 élèves du CAES

Pour les disciplines de :

- 1- Mathématiques, Lettres, Histoire Géographie, EPS, Anglais, SVT· Technologie, Sciences Physiques : les 46 élèves auront un EDT en barrette.
- 2- Arts Plastiques : travail en parallèle avec l'enseignante de SEGPA et l'enseignante du CAES
- 3- En Education Musicale en raison de la présence d'un seul enseignant chaque classe aura son heure d'éducation musicale sans intervention d'un enseignant spécialisé

Toutes les disciplines à l'exception de l'éducation musicale seront assurées par un ou deux PLC et un PE ce qui permettra d'avoir deux groupes à effectif classe et un groupe à effectif réduit. Pour les langues vivantes il y aura 3 enseignants du collège dont une qui s'est spécialisée dans l'apprentissage de la langue anglaise pour les élèves en difficulté. Ce projet ne consomme pas de moyen supplémentaire en raison d'une prévision en dessous de 100 élèves sur ce niveau. En revanche, si les effectifs dépassent les 100 élèves il faudra avec l'accord des enseignants dépasser sur certaines classes notre seuil maximum de 25 élèves. Les heures attribuées à la 6^{ème} SEGPA restent dans la dotation SEGPA et seront employées pour ce dispositif.

- **MISE EN PLACE**

- **Année n-1 :**

- **De janvier à fin mai :**

- Prévoir les moyens à la réalisation du projet avec les services du Rectorat
- Obtenir l'adhésion des professeurs (PE et PLC) en leur exposant le projet
- Organiser plusieurs conseils pédagogiques pour mettre en forme ce projet
- Présenter ce projet en conseil d'administration

- **Mi-juin :**

- Cibler les élèves lors de la commission d'harmonisation qui pourraient bénéficier de ce dispositif sans compromettre la constitution de classes hétérogènes
- Réunion entre les professeurs du projet : mise en commun de leur programmation en vue d'éventuels changements de groupe.
- Mise en place d'outils entre PLC et PE

- **Fin juin**

- Organisation des classes de 6ème.
- Présentation du projet finalisé lors du dernier CA
- Réalisation des évaluations pour qu'elle puisse être passée dès la semaine de rentrée
- Constitution des EDT en barrettes

- **Année n :**

- **Première quinzaine de septembre**

- Réaliser le planning de passation des évaluations si besoin en fonction des disciplines.
- Lors de la réunion de rentrée, expliquer le projet et rassurer les parents des élèves du collège en précisant que les classes concernées ont été organisées de façon hétérogène comme les autres.
- Passage et correction des évaluations
- Mise en place de groupes de compétences différents dans chaque discipline.
- Rendre les progressions communes par discipline afin d'avoir une lisibilité pour le déroulé de l'année

- **Avant chaque période :**

- Bilan et étude des possibilités pour certains élèves de changer de groupe (changement de groupe pour certains élèves au regard de leurs progrès ou difficulté)
- Prévenir les familles dont l'enfant serait susceptible d'être orienté en SEGPA à chaque rencontre avec ces parents.

- **Année n+1 :**

- Taux d'affectation en 5^{ème} SEGPA
- Taux d'élèves pré-orientés en 6^{ème} pour lesquels un retour dans le cycle de droit commun a été prononcé
- Attention particulière sur les résultats en 5^{ème} des élèves ayant bénéficié du dispositif

- **CONCERTATION ET OUTILS :**

Il serait important que les professeurs puissent se réunir autant que de besoin en fonction des chapitres, compétences travaillés. Une fois en fin de chaque période une harmonisation commune pour relater les progrès et les besoins de chaque élève bénéficiant de ce dispositif sera nécessaire. Afin d'éviter une surconsommation de moyens il pourrait être envisagé que ces heures de concertation ne soient réalisées qu'en présence du PE et de disciplines ciblées.

Création d'un livret de suivi pour les élèves qui seront amenés à évoluer dans les différents groupes.

- **MOYENS DEMANDES POUR LE PROJET**

- 324 HSE soit 9 HSA seraient nécessaires à la concertation et à la réunion bilan de chaque période.

Ce projet concerne donc :

- 21 enseignants du collège
- 2 enseignants SEGPA
- 1 enseignante du CAES